

## **Déclaration liminaire de la FSU-SNUipp 69 au CSA-SD du 15 juin 2026**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, messieurs les membres du CSA-SD du Rhône,

Nous commencerons par parler de la situation catastrophique du remplacement dans notre département. Actuellement, des congés de plusieurs semaines et même de plusieurs mois ne sont pas remplacés. Le non-remplacement de nos décharges syndicales ne nous a pas permis d'assurer notre travail de représentant.es du personnel correctement, et a mis nos élèves et nos collègues en difficulté, ce qui est inadmissible. Inutile de nous parler de la fusion des postes de remplaçant et du nouveau logiciel de gestion comme levier d'amélioration pour l'année scolaire prochaine ! Nous vous avons déjà dit plusieurs fois que cette fusion ne réglerait pas un problème structurel. N'essayez même pas de nous faire croire au maintien des temps de concertation et de formation REP+ l'an prochain, ce serait une mauvaise blague. Le département utilise depuis trop longtemps les postes de TR pour combler les postes vacants à l'année, ce qui vide la brigade d'une partie trop importante de collègues pour ensuite assurer correctement les missions de remplacement au cours de l'année. Vous nous présentez des chiffres de P/E qui s'améliorent et des ratios postes de remplaçant/postes classe dans les normes nationales. Dans le bilan social du CSA Académique, on constate moins d'absences d'enseignants, moins de disponibilités, moins de ruptures conventionnelles. Pourtant la situation s'est nettement détériorée. Notre département n'a clairement pas un nombre suffisant d'enseignant.e.s pour fonctionner correctement. On ne peut pas se féliciter d'une amélioration des conditions de travail et d'enseignement dans le Rhône alors que des élèves n'ont pas classe pendant des semaines et que les autres classes sont surchargées pour accueillir les élèves de ces classes non-remplacées. Nous vous demandons donc d'interpeller le Ministère pour obtenir une dotation à hauteur des besoins réels de notre département et des nouveaux droits ouverts aux personnels : remplacer les ruptures conventionnelles, les départs à la retraite, les congés de naissance, les disponibilités, les détachements...etc... et abonder la Brigade de remplacement !

Concernant la préparation de cette phase de carte scolaire, la mise à jour d'ONDE de fin mars à fin mai, pendant la période des inscriptions en TPS, PS et CP, a sérieusement compliqué le travail d'ajustement des effectifs par les directions

d'école. Certain.es IEN ont reproché des effectifs mis à jour trop tardivement à des directions d'école, alors que ce n'était pas de leur fait. D'autres ont visiblement oublié de faire remonter les effectifs actualisés des écoles de leur circonscription, ce qui crée une surcharge de travail pour les écoles, pour nous et pour les services de la DOS. Merci de tenir compte de cela dans l'étude des situations lors de ce CSA-SD.

Sur l'ASH, nous tenons à vous exprimer notre déception vis-à-vis de la réalité de cette carte scolaire concernant les moyens pour l'école inclusive. Votre projet du mois de mars semblait commencer à prendre en compte les fortes tensions sur le terrain, liées notamment au manque de dispositifs et établissements spécialisés, aux RASED incomplets, à la création des PAS, à la multiplication des postes de référents en tout genre au détriment des postes spécialisés face à élèves. Nous constatons que les mesures d'ajustement ne vont pas dans le sens de vos engagements. Nous constatons également que vous n'avez pas transmis les données nécessaires à un travail transparent sur les ESMS comme nous vous l'avions demandé. C'est pourquoi nous vous les redemandons en questions diverses.

Nous souhaitons d'ailleurs revenir sur votre gestion des questions diverses et du dialogue social. Concernant les questions diverses, soit nous n'avons pas de réponses, soit elles arrivent tellement tardivement (et après des relances de notre part), qu'elles perdent beaucoup de leur pertinence et de leur utilité. Nous souhaitons revenir à un fonctionnement permettant l'échange et le débat, c'est-à-dire à aborder les questions diverses en instance et à inscrire les réponses dans le procès verbal.

Enfin, nous redisons notre attachement au dialogue social dans le cadre des instances, et des groupes de travail qui en découlent, pour avancer concrètement sur les questions qui concernent les collègues que nous représentons. Nous ne sommes pas satisfait.es du fonctionnement actuel qui multiplie les audiences bilatérales au détriment des groupes de travail avec toutes les organisations syndicales représentatives.